



Les Geneveys-sur-Coffrane

Enjeux du PAL

- Bâtiment intéressant - Catégorie 1
- Bâtiment typique et pittoresque - Catégorie 2
- Bâtiment perturbant - Catégorie 3
- Bâtiment digne de protection hors de la zone à bâtir
- Requalifier l'espace public
- Valoriser la mobilité douce
- Garantir la densification
- Organiser les activités et les équipements publics

archam

Echelle : 1 : 500



Alignements

- Alignement sanctionné maintenu
- Alignement supprimé
- Alignement nouveau

